

Prestations de maladie de l'assurance-emploi;

**«LES LIBÉRAUX SEMBLENT MANQUER D'EMPATHIE
ENVERS LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIE GRAVE...»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 26 mai 2021 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, n'est pas peu fier de constater que le projet de loi du Bloc Québécois visant à porter de 15 à 50 semaines la couverture d'assurance-emploi en cas de maladie grave a franchi une nouvelle étape importante, le 26 mai dernier, à la Chambre des communes. En effet, la Chambre s'est prononcée en faveur de l'étude de ce projet de loi en comité parlementaire, une étape cruciale vers l'adoption finale de la proposition bloquiste.

Si le Bloc Québécois a donné le nom d'Émilie Sansfaçon à son projet de loi, c'est en hommage posthume à cette jeune mère de famille qui est partie bien trop tôt et qui a mené jusqu'à la fin le combat politique de celles et ceux qui vivent avec une maladie grave. Ce combat fut initié par Marie-Hélène Dubé, fondatrice de la campagne «15 semaines», qui réclame une telle réforme depuis 2009.

«Les libéraux ne sont pourtant pas sans savoir que la période de temps requise pour se rétablir d'une maladie grave est en moyenne de 37 semaines. Cela veut donc dire qu'une partie des personnes atteintes d'une maladie grave ont même besoin de plus de 37 semaines pour se rétablir. Dès lors, la couverture actuelle, qui n'est que de 15 semaines, apparaît nettement insuffisante, tout comme l'est la modeste bonification que prône le parti libéral. À moins de vouloir continuer à détourner sans vergogne les cotisations d'assurance-emploi vers d'autres postes budgétaires n'ayant strictement rien à voir avec le mieux-être des travailleuses et travailleurs, le gouvernement sait qu'il a largement les moyens de faire en sorte que la couverture du programme, en cas de maladie grave, soit mieux adaptée à la réalité. En refusant de le faire, le gouvernement s'entête à placer ces personnes, qui n'ont pas choisi d'être malades, dans une situation de précarité financière génératrice d'anxiété n'aidant en rien à leur guérison», de signaler M. Bergeron.

Rappelons que le Bloc Québécois a fait adopter à la Chambre des communes, en février 2020, une motion qui visait à faire passer de 15 à 50 semaines le versement de prestations d'assurance-emploi en cas de maladie grave. Seuls les députés libéraux se sont opposés à cette proposition, pourtant empreinte de compassion. «Certains de nos concitoyens, aux pires heures de la pandémie, n'avaient plus de revenu d'emploi, n'étaient pas admissibles à la moindre mesure de soutien d'urgence et n'ont eu droit qu'à 15 semaines d'assurance-emploi... Comment, dans de telles circonstances, croyez-vous qu'une personne malade puisse guérir, alors qu'elle se bat simplement pour pouvoir payer les factures et assurer sa subsistance? Le bon sens doit prévaloir et j'ose espérer que l'étude en comité permettra aux parlementaires de travailler de concert dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs malades», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)